



## **Question de genèse : qui est l'auteur des *Contes* ? Perrault père ou fils ?**

Il faut savoir qu'au XVII<sup>e</sup> siècle lorsqu'on était un auteur appartenant au grand monde, aristocratie, grande bourgeoisie fréquentant les salons, proche de la Cour ou du pouvoir, on n'accolait pas spontanément son nom au manuscrit que l'on remettait à son éditeur. Il y avait différentes formes de dissimulation correspondant à différentes stratégies (dignité, prudence, coquetterie, jeu...). Il existait l'**anonymat** pur et simple, l'ouvrage étant publié sans nom d'auteur. Il existait le **pseudonymat**, l'écrivain se forgeant un nom d'auteur fictif selon divers critères bien souvent sociaux ou littéraires (dans les milieux précieux par exemple chaque auteur avait un surnom antiquisant), il existait enfin l'**hétéronymat**<sup>1</sup>, l'auteur prenant le nom d'un autre (« hétéro »), voire même se faisant passer pour un autre existant bel et bien et la plupart du temps consentant à la supercherie. Avec Charles Perrault on est en droit d'hésiter entre technique de dissimulation et co-signature des *Contes* avec Pierre son fils cadet âgé de 17 ans lors de la publication des *Histoires ou Contes du temps passé* en 1697.

Les choses ne sont pas simples parce que le recueil n'est pas homogène et que ce que l'on nomme aujourd'hui les *Contes* de Perrault c'est-à-dire les onze contes rassemblés sans différence et dans une même édition (comme l'édition Folio

---

1. Se reporter au lexique en fin d'ouvrage.

Junior, édition de référence pour cette étude) faisant donc cohabiter les trois contes en vers et les huit contes en prose, sont **une invention éditoriale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**. C'est en effet en 1781, soit près de cent ans après les publications originales, que pour la première fois sous le titre de *Contes de fées* (!) paraît l'ensemble unifié des contes de Perrault. De son vivant, Perrault a d'abord été l'auteur indiscutable des *Contes et Nouvelles en vers* (1691-1695) puis l'auteur contesté des *Contes ou Histoires du temps passé* (1695-1697). Il est donc important de ne pas mélanger ces deux genèses et de ne voir qu'un tout dans ces contes parce qu'au contraire l'histoire de cette œuvre plus variée qu'il n'y paraît est riche en enseignements.

### **A. Histoire des *Contes en vers***

Charles Perrault ne se cache pas d'être l'auteur de *Grisélidis* (1691), les *Souhais ridicules* (1693) et *Peau d'Âne* (1694). **Il y a même chez lui un désir de revendication, peut-être même de provocation**. Les préfaces et autres péri-textes d'accompagnement en éclairent l'intention. Songeons que pour seulement trois contes connus d'abord par des lectures publiques, Perrault écrit en quatre ans (1691-1695) cinq textes d'explication et de justifications : une première *Lettre en prose à Monsieur \*\*\** (p. 159), une *Lettre en vers à Mademoiselle \*\*\** (p. 127), encore une *Lettre en vers à Mademoiselle de la C...* (p. 185), une autre à *Madame la Marquise de L...* (p. 163) et enfin, une préface en prose pour les trois contes réunis en un volume (p. 11). Peut-être, dira-t-on, Perrault sacrifie-t-il à l'usage de la dédicace et à cette habitude d'alors à des hommages intéressés ou flatteurs. Ce n'est pas le cas ici : on soupçonne Monsieur \*\*\* d'être carrément

fictif, Mademoiselle \*\*\* n'est guère plus identifiée, et les autres femmes sont mal connues. C'est que la relation personnelle que Perrault veut entretenir avec ses destinataires (majoritairement des femmes) importe moins à l'évidence que **le message qu'il entend faire passer**. Mieux encore, on devine que ces dédicataires individuellement mal connus dessinent tout compte fait les contours anonymes du public visé par l'auteur : en l'occurrence le public des femmes, cette force montante de la vie littéraire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Rechercher l'assentiment des femmes n'est pas en effet anodin en ces années 1690. Si la galanterie tient sa part dans les hommages rendus aux dames, c'est surtout à leur goût, à leur jugement, à leur tribunal que Perrault veut s'adresser comme s'il tournait le dos délibérément aux critiques professionnels, aux érudits, aux hommes du métier (Boileau était le plus connu) qui décidaient de tout au royaume des lettres. Avec ses contes en vers Perrault veut consacrer un nouveau pouvoir, **l'autorité des femmes**, l'ériger en rival sinon en égal du pouvoir des doctes. Les femmes du monde ont de la culture et de la sensibilité, de la délicatesse et de l'esprit, elles privilégient le plaisir et ne jurent pas que par Aristote et les Anciens. Ouvertes sur les œuvres de leur temps, elles plébiscitent les genres nouveaux, les petits genres agréables et tout ce qui renouvelle l'univers des belles lettres. Cette attitude, aux antipodes de la grave rigidité des érudits connaissant le latin et le grec et donnant volontiers des leçons, est celle que recherchait Perrault en écrivant ses contes avec finalement **une arrière-pensée polémique**. Ses contes en vers sont-ils futiles ? La matière en est-elle vieillotte (*Grisélidis*), légère (*Les Souhais ridicules*) ou puérile (*Peau d'Âne*) ? Qu'importe s'ils donnent du plaisir, s'ils ont du charme et si le divertissement

est de bon goût. Il suffit de reprendre ces textes préfaciels pour retrouver ce plaidoyer en faveur du plaisir qui est avant tout plaisir du bien dire, plaisir de la manière : d'où le choix de la narration en vers, le choix de l'humour ou de la satire fine, le choix enfin de l'élégance stylistique. Et tant pis pour les grincheux, les coincés qui ne savent sourire devant des bagatelles : Perrault dans ces mêmes textes liminaires égratigne les personnes graves (p. 11), les esprits guindés (p. 163) et place au-dessus des avis vains et contradictoires des spécialistes (leur satire en est faite dans la *Lettre à Monsieur \*\*\**, p. 159-160) le jugement naturel et sensible d'une jeune femme à qui il fait l'honneur de laisser le mot de la fin en citant galamment son élogieux madrigal (préface, p. 15-16).

### **B. Histoire des *Histoires ou Contes du temps passé***

Une étape se franchit avec la deuxième vague de contes, en prose cette fois-ci et d'inspiration plus naïve, plus folklorique et merveilleuse, les contes dits de *Ma mère l'Oye* (1695-1697). Si l'originalité en est plus éclatante, la question se pose de savoir si la cause de cette radicalité en est un changement d'auteur, l'apparition de Pierre Darmancour, fils de Charles Perrault, ou bien si Perrault lui-même, conscient de la nouvelle offensive qu'il lançait, n'a pas joué la prudence avec un hétéronyme\*.

À s'en tenir strictement aux textes, force est de constater que la dédicace du recueil (p. 20) est signée Pierre Darmancour et que le privilège d'imprimer de l'édition originale est accordé au même. Que savons-nous de ce Pierre, dernier des trois fils de Perrault né en 1678 ? Peu de choses à vrai dire : qu'il était le préféré de son père, qu'il était connu pour avoir des qualités d'écriture, qu'il fréquentait adolescent

les mêmes salons mondains que son père, et qu'il était à l'âge où l'on cherche une première place. Or la dédicataire est elle-même une jeune fille : Mademoiselle, c'est la princesse Élisabeth Charlotte d'Orléans, nièce de Louis XIV ; elle a seize ans et va bientôt se marier. Lui offrir le recueil (qu'on relise le compliment en vers de la dédicace, p. 20) c'est espérer gagner ses faveurs et peut-être prétendre obtenir une place de secrétaire. Mais le destin en décide autrement. La même année, en 1697, Pierre tue à l'épée au cours d'une rixe un jeune homme de son voisinage, Guillaume Caulle. Le procès qui s'ensuit, malgré toute l'énergie déployée par son père, lui fait perdre toute chance d'entrer à la Cour et il s'engage dans l'armée avec un brevet de lieutenant payé encore une fois par son père. Un an plus tard Pierre meurt au combat, à tout juste 22 ans... et plus aucun conte ne paraît d'un Perrault père ou fils.

Si certains contemporains ont continué bienveillamment à attribuer le recueil au fils, d'autres ont très tôt rendu au père ce qui lui appartenait... sans susciter de lui au demeurant le moindre démenti. À vrai dire **la signature de son fils avait été stratégique** et décidée après concertation. Dès la préface de 1695, celle des *Contes en vers*, Perrault évoquait en son nom de nouveaux contes et esquissait déjà certaines histoires qu'il allait développer (*Les Fées, Le Petit Poucet, Le Chat botté*, p. 14). Mais il ne disait mot de la nouvelle stratégie à laquelle il songeait. Or, après les contes en vers et notamment le conte de *Peau d'Âne*, Perrault avait été abondamment raillé (par Boileau en particulier). Il paraissait plus décent alors, plus convenable, que des contes désormais franchement populaires et enfantins paraissent de la main de quelqu'un se présentant comme un Enfant (dédicace, p. 19). La dédicace à

Mademoiselle insiste beaucoup sur ce point. **L'Enfant comme auteur a valeur d'argument.** C'est une autorisation à publier des contes jusque-là bannis des formes adultes de la littérature. C'est créer de toutes pièces une vraisemblance inattaquable, une adéquation entre un projet et un écrivain, une convenance entre la naïveté des histoires et la jeunesse d'un auteur, un consensus autour de l'enfance comme source d'inspiration et de réflexion, miroir d'une culture populaire et d'un art spontané, reflet d'une morale pratique et d'une pédagogie imagée, retrouvailles avec un plaisir sans contraintes ni raison.

Du reste présenter des contes écrits par un enfant qui affirme n'avoir fait que suivre ce que nourrices, mères et mères (l'Oye) ont toujours conté dans les chaumières de France, **c'est affirmer que ces histoires n'ont pas d'auteur** : ce que fait Perrault en s'effaçant devant un Enfant qui n'en est pas un et qui plus est n'est qu'un prête-nom. Ce sont, il fallait oser l'affirmer dans un monde littéraire dominé par les références et les modèles, contes du temps passé : celui de l'enfance, où les histoires ne sont pas d'un auteur mais d'un récitant, d'une voix familière et humble qui nous accompagne le soir jusqu'au sommeil, celui d'un temps lointain, médiéval, c'est-à-dire perdu, où les histoires fabuleuses mises en commun formaient un réseau où les héros se côtoyaient les uns les autres. Dans ce contexte bien particulier, il faut comprendre le mot auteur dans son sens étymologique. **L'auteur est celui qui a autorité sur son texte.** Pas d'auteur signifie : pas d'autorité, pas de relation de filiation, de dépendance, d'allégeance à un maître. Ces contes ne sont à personne. Ils sont la voix de l'enfance, voilà ce que semble dire Perrault.

C'est là tout le progrès qu'il réalise entre les contes en vers de 1694-1695 et les contes en prose de 1696-1697 : la conscience soudaine d'un patrimoine commun, ancien, national, qu'il faut servir et mettre en valeur plus qu'utiliser pour se mettre soi-même en valeur. Plus besoin de vers pour des contes populaires. Qu'ils brillent par leurs propres qualités et que Perrault ne soit plus qu'un passeur, un introducteur, une caution. Écrivant les contes en vers, Perrault ressentait encore un peu de leur indignité et croyait devoir combattre ce penchant (d'où l'invocation de la « manière » comme principal mérite). Mais il se libère avec les *Histoires du temps passé*. Ce qui était, il y a peu, encore honteux est aujourd'hui revendiqué, assumé. Perrault sera l'auteur de contes qui peuvent se passer d'auteur. Avec les contes en vers, il y avait en effet encore un peu de rivalité, de concurrence et de révérence envers et avec La Fontaine, le grand auteur de contes galants et gaulois. Avec les contes en prose plus d'émulation, plus de regards tournés vers les grands hommes de lettres, Perrault se met désormais au service du génie de la nation. Il peut les sous-titrer *Contes de ma mère l'Oye*. Ce qui aurait pu être signe d'infamie et de bassesse, il s'en fait maintenant titre de gloire. Avec l'approbation de la postérité.



**Question de genre :**  
**quel est l'horizon des *Contes* ?**  
**Le (grand) monde ou ma mère l'Oye ?**

Les historiens de la littérature ont longuement débattu de la place de la culture populaire dans la constitution du genre

attribué à Perrault. Si longtemps **les thèses folkloristes** ont prévalu, la tendance est aujourd'hui à un rééquilibrage en faveur d'**une culture mondaine se superposant aux motifs populaires**. Toutes proportions gardées, les *Contes* de Perrault sont dans un cas de figure comparable à celui du *Gargantua*\*<sup>1</sup> de Rabelais croisant aussi bien des sources populaires que des influences savantes.

### **A. La tradition orale**

En 1695, le premier recueil de contes en prose, qui ne contient que les cinq premiers contes (*La Belle au bois dormant*, *Le Petit Chaperon rouge*, *La Barbe bleue*, *Le Chat botté*, *Les Fées*), s'intitule *Contes de ma mère l'Oye*. En 1697, l'édition imprimée des huit contes porte le titre définitif d'*Histoires ou Contes du temps passé*. La mention *Contes de ma mère l'Oye* ne disparaît pas complètement mais se retrouve sur la vignette qui accompagne l'édition, cette gravure illustrée en regard de la page de titre que l'on appelle frontispice et qui est d'un usage courant au XVII<sup>e</sup> siècle. Le dessin représente quatre personnages dans un intérieur domestique autour d'une cheminée éclairée par une chandelle : une femme humble, assise, en train de filer, la bouche ouverte (en train de conter) avec deux enfants bien habillés, un garçon et une fille, devant elle et tout près d'elle, le visage exprimant une attention extrême, et un peu plus loin, assis également, troisième enfant ou invité-témoin, un jeune homme de bonne condition, semblant écouter lui aussi ou peut-être plus encore observer l'ensemble de la scène. Derrière la femme et juste au-dessus d'elle une porte, fermée, avec une énorme pancarte

---

1. Les titres porteurs de l'astérisque figurent dans la collection Résonances.